



Communiqué du conseil des ministres

22 Août 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni le Jeudi 22 Août 2019 sous la Présidence de Monsieur Mohamed Cheikh El Ghazouani, Président de la République.

Le Conseil a examiné et approuvé un projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt signé le 15 juillet 2019, entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et la Banque d'Export-Import de Chine (Exim Bank), destiné au financement du Projet de Construction du Port de Pêche de Nouakchott.

Le financement objet du présent projet de loi porte sur un montant de cinq cent quatre-vingt-six millions de Yuan Renminbi, soit l'équivalent de trois milliards cent vingt-trois millions cent quatre-vingt mille MRU.

Il permettra la réalisation des travaux de construction du Port de Pêche du PK28 au sud de Nouakchott qui devra porter la capacité de production annuelle dans la zone centre et sud à environ 400.000 tonnes, soit huit fois le tonnage actuel au niveau de ladite zone.

Le Président de la République a instruit le Gouvernement à l'effet d'accorder la priorité à l'emploi dans toutes les politiques publiques.

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens à l'Etranger a présenté les deux communications suivantes :

- une communication relative à la situation internationale ;
- une communication sur la mise en œuvre de la vision de Monsieur le Président de la République pour les mauritaniens de l'extérieur.

Cette communication porte sur la place de choix qu'occupe, dans les priorités du Gouvernement, l'implication active, bien étudiée et concertée, des mauritaniens de l'extérieur, dans le développement intégral du pays.

Cette décision traduit une volonté politique sans équivoque conforme aux engagements pris par le Président de la République.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Équipement et des Transports ont présenté une communication conjointe relative à sécurité routière. Cette communication fait le point sur les statistiques des accidents de la circulation, analyse leurs causes spécifiques, évalue les actions menées pour les réduire et propose un train de mesures additionnelles pour assurer la sécurité routière du pays. Il s'agit notamment de la mise en place du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR) et de la mise en œuvre d'une stratégie de sécurité



routière efficace.

Le Ministre de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement a présenté une communication relative à la promotion de la filière Peaux et Cuirs en Mauritanie.

Cette communication expose le potentiel de croissance que recèle la filière peaux et cuirs et les perspectives de sa promotion en partenariat entre les secteurs public et privé.

La Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille a présenté une communication relative à la carte de personne handicapée.

Cette communication présente la carte de personne handicapée introduite en application des dispositions de l'ordonnance 043-2006 du 23 novembre 2006 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées.

La mise en place de cette carte devra permettre aux personnes handicapées de jouir de certains droits et avantages contribuant ainsi à l'amélioration de leur quotidien.